



Nations Unies

Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 36



Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Activités du Bureau de la Haute-Commissaire	5
A. Mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	5
B. Développement	7
C. Paix et sécurité	11
D. Non-discrimination	14
E. Responsabilité	18
F. Participants	20
III. Gestion et administration	23
IV. Conclusions	24

Chapitre I

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale. On y trouvera un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève, à New York et sur le terrain, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020¹, ainsi que des activités menées au titre des priorités thématiques énoncées dans le plan de gestion du Haut-Commissariat pour 2018-2021².
2. Au 30 juin 2020, le Haut-Commissariat comptait 87 présences sur le terrain dans le monde. Durant la période considérée, la Haute-Commissaire a effectué des missions en République démocratique du Congo, en Finlande et à Berne (Suisse) et s'est rendue à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Autriche. À la suite du déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les missions de haut niveau ont été suspendues.
3. La période à l'examen a été essentiellement marquée par l'épidémie de COVID-19, qui a conduit le Haut-Commissariat à adapter ses activités de façon à contribuer à l'action mondiale contre la pandémie et à s'assurer que les droits humains restent au cœur de cette action.
4. Au début de 2020, Nada Al-Nashif et Ilze Brands Kehris ont pris leurs nouvelles fonctions de Haute-Commissaire adjointe et de Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, respectivement.
5. Le 24 février, au Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général a lancé un appel à l'action en faveur des droits de la personne³ dans l'optique de traduire les ambitions dont est porteuse la Déclaration universelle des droits de l'homme en des changements concrets, et prié son cabinet et le Haut-Commissariat d'en codiriger la mise en œuvre. Ce dernier est pleinement résolu à réaliser la vision transformatrice de l'appel en faisant en sorte qu'elle se traduise par des mesures concrètes entraînant de réels changements sur le terrain, comme l'illustre le rassemblement du système des Nations Unies autour de la note de synthèse du Secrétaire général intitulée « COVID-19 et droits humains – Réagissons ensemble ! ».

¹ Le présent rapport doit être lu en parallèle avec le rapport que la Haute-Commissaire a présenté au Conseil des droits de l'homme à sa quarantième-troisième session (A/HRC/43/3).

² Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Publications/OMP-2018-2021-Short-French.pdf.

³ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/atoms/files/La_plus_haute_aspiration_Un_appel_a_l_action_en_faveur_des_droits_humains_French.pdf.

Chapitre II

Activités du Bureau de la Haute-Commissaire

A. Mécanismes internationaux de défense des droits humains

1. Organes conventionnels

6. Le Haut-Commissariat a apporté un appui technique aux 10 organes conventionnels aux fins de l'exécution de leurs mandats respectifs. Il a facilité l'examen de rapports des États Membres, contribué à des enquêtes et des visites, favorisé l'adoption de décisions et l'octroi de mesures provisoires et fourni des conseils sur les moyens de lutter contre la COVID-19. Il a aidé les organes conventionnels à adapter leurs méthodes de travail en organisant des sessions en ligne destinées à les aider à exécuter leurs mandats.

7. Du 2 au 6 mars 2020, le Haut-Commissariat a appuyé la quatre-vingt-quatrième session extraordinaire du Comité des droits de l'enfant, qui s'est tenue à Samoa. C'était la première fois qu'un organe conventionnel des droits de l'homme se réunissait au niveau régional.

8. Le Haut-Commissariat a aidé des États à préparer les rapports qu'ils devaient soumettre aux organes conventionnels, notamment le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Lesotho, la Malaisie, la Namibie, le Niger, le Sénégal, la Somalie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, la Thaïlande et la Zambie. Il a également aidé les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits humains et les organisations de la société civile à dialoguer avec les organes conventionnels, notamment en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Guinée, au Mali, au Niger et en Thaïlande.

9. Le Haut-Commissariat a aidé les États Membres et les autres parties prenantes concernées à tenir des consultations sur l'examen du système des organes conventionnels de 2020 à la suite à la publication du rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme ([A/74/643](#)).

2. Conseil des droits de l'homme

10. La quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, qui avait été suspendue le 13 mars 2020, a repris le 15 juin et s'est conclue par l'adoption de résolutions assurant la continuité des mandats existants⁴. Le 17 juin, le Conseil a tenu un débat d'urgence sur les violations à caractère raciste actuellement perpétrées à l'encontre des droits humains, le racisme systémique, les brutalités policières et la violence contre les manifestations pacifiques, et a adopté la résolution [43/1](#) sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine contre le recours excessif à la force et les autres violations des droits humains par les forces de l'ordre.

11. Pendant la période de suspension des réunions, le Haut-Commissariat a aidé la Présidente et le Bureau du Conseil des droits de l'homme à tenir des discussions informelles en ligne avec la Haute-Commissaire et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, ainsi que des consultations informelles sur la déclaration de la Présidente concernant les implications de la COVID-19 pour les droits humains, adoptée par la suite selon la procédure d'approbation tacite.

⁴ Le Haut-Commissariat a soumis 104 rapports au Conseil des droits de l'homme lors de sa quarante-troisième session.

12. Les contributions des États au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme, administré par le Haut-Commissariat, a facilité la participation de 10 représentants, dont 7 femmes. Elles ont également permis de dispenser des cours d'initiation en ligne à cinq délégués sélectionnés pour participer à la quarante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme.

13. Le Haut-Commissariat a continué de prêter main-forte aux commissions d'enquête indépendantes sur le Burundi et la République arabe syrienne, à l'équipe d'experts indépendants sur la région du Kasaï (République démocratique du Congo), à la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, à la mission internationale indépendante d'enquête sur la République bolivarienne du Venezuela et au Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen. En juin 2020, il a pris des mesures en vue de mettre sur pied une mission d'enquête sur la Libye, en application de la résolution [43/39](#) du Conseil des droits de l'homme.

3. Examen périodique universel

14. Le Haut-Commissariat a continué de seconder le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Sur les 14 États Membres examinés pendant la période considérée, 10 ont bénéficié d'une intervention du Fonds de contributions volontaires aux fins de la participation audit Examen, administré par le Haut-Commissariat.

15. Dans le cadre du troisième cycle de l'examen périodique universel, le Haut-Commissariat a continué d'élaborer et de mettre en place des outils pour aider les États Membres et les autres parties prenantes à faciliter le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'examen. Parmi ces outils figuraient des courriers adressés aux ministres des affaires étrangères par la Haute-Commissaire, qui proposait de les aider, des tableaux présentant les recommandations groupées par thème et leur lien avec les objectifs de développement durable concernés, ainsi que des infographies.

16. Le Haut-Commissariat a aidé les gouvernements, les organisations de la société civile et les équipes de pays des Nations Unies de plus de 20 pays à préparer leurs examens nationaux et à appliquer les recommandations qui leur étaient adressées.

4. Procédures spéciales

17. Le Haut-Commissariat a continué d'appuyer les travaux menés par 56 titulaires de mandat au titre de procédures spéciales de pays et de procédures relatives à des questions thématiques. On trouvera dans le rapport annuel sur les procédures spéciales ([A/HRC/43/64](#), [A/HRC/40/64/Add.1](#) et [A/HRC/40/64/Add.1/Corr.1](#)) un aperçu des activités menées par les titulaires de mandat et des résultats obtenus. Le Haut-Commissariat a aidé à établir un dialogue entre le système des procédures spéciales et d'autres entités des Nations Unies au moyen d'activités et de plans de travail communs, aux fins de la concrétisation de la priorité donnée à la prévention par le Secrétaire général et à l'appui du nouveau système de coordonnateurs résidents et du dispositif de consolidation de la paix. Il a apporté son concours aux initiatives menées par le Comité de coordination des procédures spéciales pour améliorer le système des procédures spéciales.

18. Le Haut-Commissariat a appuyé la participation active des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales aux activités visant à promouvoir une approche fondée sur les droits humains dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Toutes les initiatives, y compris les communiqués de presse, les directives, les vidéos et les

rapports, sont recensées sur une page Web qui leur est consacrée⁵. Le Haut-Commissariat a également aidé les titulaires de mandat à adapter leurs méthodes de travail, compte tenu de la pandémie de COVID-19.

5. Suivi des travaux réalisés par les mécanismes de défense des droits humains

19. Le Haut-Commissariat a aidé les États, les équipes de pays des Nations Unies et la société civile à renforcer les moyens dont ils disposent pour mettre en œuvre les recommandations des mécanismes de défense des droits humains, notamment au moyen du programme de renforcement des capacités des organes conventionnels et de son programme de coopération technique. Il a mis à jour l'Index universel des droits de l'homme et lancé une base de données de suivi des recommandations au niveau national. Étant donné l'impossibilité de tenir des réunions en présentiel du fait de la COVID-19, il a organisé plusieurs sessions de formation en ligne à l'intention de plusieurs États, notamment le Botswana, la Malaisie, l'Ouzbékistan et la Thaïlande.

20. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique qu'il administre, le Haut-Commissariat a fourni aux États un appui technique et une assistance complémentaire concernant les bonnes pratiques à suivre dans le cadre de l'examen périodique universel, ainsi que des outils de suivi pour favoriser les synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. En 2019, le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a financé 13 projets dans le domaine de la prévention soumis par 7 mécanismes nationaux de prévention et 6 organisations de la société civile, aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité pour la prévention de la torture dans 12 États parties en Afrique, dans les Amériques et dans les régions européennes.

6. Fonds humanitaires

22. Le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, tous deux administrés par le Haut-Commissariat, ont subventionné 37 projets axés sur la réadaptation des victimes de formes contemporaines d'esclavage dans 33 pays et alloué 171 subventions pour venir en aide aux victimes de la torture dans 78 États. Le Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture a également octroyé des subventions d'urgence pour lutter contre les cas de torture survenant lors de crises dans le domaine des droits humains et de crises humanitaires.

B. Développement

1. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

23. Le Haut-Commissariat a apporté son aide aux États Membres, aux coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations et à la société civile dans plus de 30 pays, aux fins d'une mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fondée sur les droits. Il a notamment aidé les pays qui se

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/COVID-19-and-Special-Procedures.aspx (en anglais uniquement).

préparaient à présenter leur examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

24. Le Haut-Commissariat a continué de participer activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à sa mise en œuvre, notamment en sa qualité de coprésident d'une équipe spéciale interinstitutions sur l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté, les droits humains et le programme normatif, sous les auspices du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En parallèle, il a renforcé son action sur le terrain dans le cadre d'une initiative visant à intégrer les droits humains et l'analyse économique dans les programmes des Nations Unies, en se penchant notamment sur les questions d'inégalité.

25. Le Haut-Commissariat mis au point des indicateurs pour surveiller les effets de la crise de COVID-19 sur les droits humains, qui sont présentés dans le cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à COVID-19⁶. Ces indicateurs ont été utilisés dans plusieurs pays. En outre, le Haut-Commissariat a contribué à la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre et élaboré des outils et des indicateurs pour aider ses homologues nationaux, notamment dans les pays et régions suivants : Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Équateur, État de Palestine, Éthiopie, Guatemala, Guinée, Honduras, Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, Paraguay, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Serbie, et Soudan⁷. Au Bangladesh, il a joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un programme des Nations Unies visant à améliorer la protection sociale des travailleuses agricoles, leurs conditions de travail et l'application du principe de non-discrimination envers elles. En Éthiopie, en Haïti, en Ouganda et en République centrafricaine, il a collaboré avec les communautés vulnérables en vue de leur fournir des informations adéquates sur la pandémie, de façon à prévenir et à combattre la stigmatisation associée à la COVID-19.

26. Le Haut-Commissariat a continué à promouvoir une gestion des données fondée sur les droits humains dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et de la compilation de données mondiales relatives aux indicateurs associés aux objectifs de développement durable placés sous sa responsabilité. Ses contributions aux orientations internationales relatives aux statistiques sur la gouvernance, élaborées sous les auspices de la Commission de statistique, ont permis d'établir un cadre conceptuel d'indicateurs relatifs aux droits humains.

2. Droit au développement

27. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que le droit au développement soit pris en compte et aidé le Groupe de travail sur le droit au développement à élaborer un projet d'instrument juridiquement contraignant sur le droit au développement.

28. Dans leur rapport sur le droit au développement (A/HRC/45/21), le Secrétaire général et la Haute-Commissaire analysent l'application de ce droit dans les pays les moins avancés et proposent des recommandations relatives au rôle du droit au développement dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Face à la COVID-19, la Haute-Commissaire a appelé à une coopération et à une solidarité internationales centrées sur les droits humains, notamment dans son rapport sur la coopération internationale (A/HRC/44/28).

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/fr/resources/cadre-des-nations-unies-pour-la-reponse-socio-economique-immediate-la-covid-19>.

⁷ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

29. En ce qui concerne la concrétisation du droit au développement, le Haut-Commissariat a renforcé ses partenariats au moyen d'une collaboration interinstitutionnelle et de présences sur le terrain et a mis sur pied un projet pilote en Guinée. À l'aide de son module en ligne et avec l'appui de partenaires, il a formé 101 participantes et participants issus de 65 pays à la concrétisation du droit au développement dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Haut-Commissariat a également lancé une plateforme en ligne consacrée à l'action mondiale en faveur du droit au développement⁸.

3. Institutions financières internationales

30. La Haute-Commissaire a engagé un dialogue avec les dirigeants de plusieurs banques multilatérales de développement pour combattre les risques que les mesures de lutte contre la COVID-19 posaient pour les droits humains et communiquer les informations pertinentes émanant du système des Nations Unies chargé des droits de l'homme.

31. Le Haut-Commissariat a contribué aux examens des politiques sociales et environnementales de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, ainsi qu'au projet de stratégie de la Banque mondiale en matière de violence, de conflit et de fragilité. Il a prêté son concours à l'élaboration de politiques et de procédures concernant les représailles des institutions financières internationales à l'encontre des défenseurs des droits humains. En partenariat avec les mécanismes indépendants d'application du principe de responsabilité de plusieurs institutions de financement du développement, il a lancé des recherches et des consultations multipartites dans le cadre de son projet sur l'accès à des voies de recours dans le domaine du financement du développement.

4. Droits économiques, sociaux et culturels

32. Le Haut-Commissariat a renforcé ses partenariats avec les organismes des Nations Unies et les acteurs locaux en ce qui concerne les droits à l'éducation, à l'alimentation, à la santé, au logement, à l'eau et à l'assainissement, au travail décent et à la terre, notamment en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Kenya et en Ukraine. Il a mis en œuvre des projets de démarrage visant à renforcer l'analyse et les interventions sectorielles du système des Nations Unies en ce qui concerne la lutte contre la pandémie et les activités de relèvement, notamment en Argentine, au Bangladesh, au Cambodge, en El Salvador, en Équateur, au Kenya, aux Maldives, au Mexique, en Mongolie, en Ouganda, au Paraguay, au Pérou, en Serbie, en Tunisie, et en Uruguay, ainsi qu'en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. Il a également contribué aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en participant à des missions conjointes interinstitutions au Nigéria et aux Philippines.

33. Dans le cadre du mémorandum d'accord qu'ils ont conclu, le Haut-Commissariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont organisé une série de webinaires pour échanger des données d'expériences sur les mesures à prendre pour faire face à la COVID-19, l'accent étant mis sur les dimensions sociales du principe consistant à ne laisser personne de côté⁹. Le Haut-Commissariat et l'Organisation internationale pour les migrations ont participé à une initiative de renforcement de la confiance qui a réuni, pour la première fois en plus de 20 ans, des universitaires de Belgrade et de Pristina aux fins de l'élaboration du

⁸ Disponible à l'adresse suivante : www.facebook.com/OperationalizingRtD/.

⁹ Voir <https://fr.unesco.org/events/webinaire-edition-speciale-du-art-lab-droits-humains-dialogue>.

premier dictionnaire albanais-serbe/serbe-albanais en ligne et de cours de langue en ligne. Le Haut-Commissariat a également contribué activement à la dixième session du Forum urbain mondial et aidé le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à tenir davantage compte des droits humains dans ses plans et priorités stratégiques en faveur d'une urbanisation et de villes inclusives, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres et à l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

34. Le Haut-Commissariat a participé aux négociations relatives aux directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

35. Le Haut-Commissariat a prêté main-forte au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement en préparant des supports pour la campagne consacrée à la célébration du dixième anniversaire de la résolution 64/292 de l'Assemblée générale.

5. Entreprises et droits humains

36. En mai 2020, le Haut-Commissariat a achevé la phase III de son projet sur la responsabilité et les voies de recours et publié son rapport final sur l'amélioration de la responsabilisation des entreprises et de l'accès à des voies de recours pour les victimes de violations des droits de l'homme liées à une activité commerciale au moyen de mécanismes de réclamation ne relevant pas de l'État ([A/HRC/44/32](#) et [A/HRC/44/32/Add.1](#))¹⁰.

37. Le Haut-Commissariat a continué de mettre en œuvre son projet mondial sur les entreprises et les droits humains dans le domaine de la technologie afin de promouvoir l'intégration du respect de ces droits dans les pratiques commerciales relatives au développement et à l'application des technologies numériques. Il a adapté son projet de manière à répondre aux préoccupations relatives aux droits humains liées aux mesures prises par les pays et le secteur des technologies pour lutter contre la COVID-19.

38. Le Haut-Commissariat a intensifié ses activités d'assistance technique et de sensibilisation relatives aux entreprises et aux droits humains, notamment en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, en Guinée, au Honduras, au Kenya, à Madagascar, au Mexique, en Ouganda, au Panama, au Pérou, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone et en Thaïlande. Il a également répondu aux préoccupations concernant le respect des droits humains dans les activités d'exploitation minière en appuyant les médiations au Mexique et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'en entamant un dialogue avec les sociétés minières en Guinée et à Madagascar pour leur faire part des conclusions de son étude sur l'impact des activités minières sur les droits humains. Il a également lancé un projet en République démocratique du Congo visant à lutter contre la marginalisation des femmes dans les activités minières et à promouvoir leur participation active à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

39. Le Haut-Commissariat a apporté son aide au Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme et organisé deux consultations multipartites en mai et juin 2020 en vue de la sixième session du Groupe, prévue en octobre 2020.

¹⁰ Voir également : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/IAs.aspx>.

6. Environnement, changements climatiques et droits humains

40. Le Haut-Commissariat a continué de placer la mobilisation en faveur de l'environnement et des changements climatiques au premier rang de ses priorités, notamment dans le cadre de la riposte à la pandémie.

41. Le Haut-Commissariat a participé aux négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a également contribué aux processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en dirigeant l'élaboration d'une communication adressée à la Convention au sujet du programme de l'Action pour l'autonomisation climatique, qui appelait à une participation, une éducation, un renforcement des capacités et une coopération internationale en faveur de l'action climatique fondés sur les droits. Le Haut-Commissariat et les organisations de la société civile ont conjointement soumis des recommandations au Mexique, lui suggérant de prendre en compte les droits humains et les questions de genre dans les activités qu'il mène pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets des changements climatiques.

42. Dans le cadre du mémorandum d'accord qu'ils ont conclu, le Haut-Commissariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont établi des plans stratégiques communs en Afrique du Sud, au Brésil, en Colombie, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Panama, en Somalie et en Thaïlande.

C. Paix et sécurité

1. Appui aux missions de paix

43. Le Haut-Commissariat a favorisé l'intégration des droits humains dans les opérations de paix des Nations Unies en offrant des conseils et un appui logistique aux composantes Droits de l'homme de ces opérations. Il a contribué à l'élaboration de politiques, de directives et de formations destinées aux opérations de paix des Nations Unies, en collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

44. Le contexte opérationnel des missions de paix ayant changé en raison de la pandémie de COVID-19, le Haut-Commissariat a dû mener ses activités de surveillance et d'enquête relatives aux droits humains à distance, notamment en élaborant des orientations méthodologiques, en adoptant de nouveaux outils technologiques et mettant en place un programme de formation à l'intention des missions et des mécanismes d'enquête des Nations Unies.

45. En collaboration avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Haut-Commissariat a élaboré le manuel intitulé *Handbook for United Nations Field Missions on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence* (Manuel sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et les moyens d'y faire face établi à l'intention des missions des Nations Unies)¹¹.

¹¹ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2020/06/2020.08-UN-CRSV-Handbook.pdf (en anglais uniquement).

46. Le Haut-Commissariat a continué d'œuvrer en faveur de l'intégration des droits humains dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général¹².

2. Diligence raisonnable en matière de droits humains et cadres réglementaires

47. Le Haut-Commissariat a contribué à une meilleure mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, notamment au Bangladesh, au Burkina Faso, en Haïti, en Jordanie, en Libye, au Malawi, au Mali, au Myanmar, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Sri Lanka. Il a mené des missions techniques au Mali, au Myanmar, en République centrafricaine et au Sri Lanka.

48. En collaboration avec un groupe interinstitutions chargé de l'examen de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, le Haut-Commissariat a entamé une étude concernant l'élargissement de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme au-delà de l'appui aux forces de sécurité. À cet égard, il a fourni des conseils techniques aux équipes de pays des Nations Unies sur l'élaboration de politiques de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans d'autres domaines, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement et du recrutement.

49. Conformément à la résolution [2391 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, le Haut-Commissariat a continué d'aider la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à faire appliquer le dispositif de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire dans les opérations militaires et antiterroristes en vue de réduire le risque de dommages aux civils. Il a aidé la Force conjointe à renforcer les normes de sélection du personnel et formé ce dernier au droit international des droits de l'homme et au droit humanitaire. Il a également aidé l'Union africaine à mettre en place un cadre réglementaire en matière de droits humains, de droit international humanitaire et de déontologie et discipline dans ses opérations de soutien à la paix.

3. Prévention, alerte rapide et intervention d'urgence

50. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer ses moyens de gestion de l'information et d'analyse des données afin d'améliorer ses capacités d'alerte rapide, de prévention, de suivi et d'intervention. Il a contribué aux initiatives de prévention de l'ONU en veillant à ce que l'Organisation évalue les risques de violation des droits humains et apporte des solutions fondées sur ces droits.

51. Les équipes d'intervention d'urgence du Haut-Commissariat dans les Bureaux régionaux pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est ont prêté main-forte aux équipes de pays des Nations Unies, aux gouvernements et à la société civile. Dans le contexte de la COVID-19, le Haut-Commissariat a mis en place un mécanisme de suivi des préoccupations relatives aux droits humains suscitées par la réponse du Gouvernement soudanais.

52. Le Haut-Commissariat a continué à épauler les rapporteurs nommés par le Conseil des droits de l'homme en application de la résolution [38/18](#) relative à la contribution du Conseil à la prévention des violations des droits de l'homme s'agissant de l'élaboration et de la présentation de leur rapport ([A/HRC/43/37](#)). Les rapporteurs ont recommandé des moyens de renforcer la cohérence du système et les approches transversales.

¹² Disponible à l'adresse suivante : www.peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p-declaration-fr.pdf.

53. Le Haut-Commissariat a continué d'aider l'Union africaine à prendre en compte les droits humains dans son système d'alerte rapide dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale. Il a également établi un partenariat avec le dispositif d'alerte rapide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

4. Consolidation de la paix

54. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses efforts pour intégrer les droits humains dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies sur la consolidation et le maintien de la paix dans le cadre d'un plan de travail conjoint avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour 2019-2020. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, dont il est le neuvième bénéficiaire, il a mis en œuvre des projets de consolidation de la paix dans plus de dix pays. Il a également participé activement à l'examen du dispositif de la consolidation de la paix en 2020, notamment par le biais d'une série de documents sur les droits humains et la consolidation de la paix¹³.

5. Violences sexuelles et fondées sur le genre, exploitation et atteintes sexuelles, traite et exploitation qui en découle

55. Le Haut-Commissariat a continué d'aider les États, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, la traite et l'exploitation qui en découle. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative Spotlight, il a élaboré avec l'aide de ses partenaires un plan de lutte contre la COVID-19 au Mexique visant à renforcer l'assistance apportée aux victimes d'actes de violence fondée sur le genre.

56. Le Haut-Commissariat a continué à appuyer les activités de prévention et d'application du principe de responsabilité ainsi que les mesures destinées à protéger les victimes, et a recueilli des preuves sur les violences sexuelles liées aux conflits commises au Mali, au Myanmar, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (région du Darfour) et au Soudan du Sud.

57. Les cas de violence sexuelle et fondée sur genre ayant augmenté pendant la crise de la COVID-19, le Haut-Commissariat a continué de prévenir et combattre activement ces atteintes. Par exemple, en mai 2020, il a organisé un webinaire sur les répercussions de la COVID-19 sur la traite des êtres humains dans la région arabe.

58. Le Haut-Commissariat a continué de collaborer avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes et d'autres entités des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a contribué à la tenue de consultations en ligne sur l'aide juridictionnelle aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, au recensement des services offerts à ces victimes par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, à la mise en œuvre du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et à l'élaboration d'une politique des Nations Unies relative à une approche de l'exploitation et des atteintes sexuelles fondée sur les droits humains.

¹³ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/peacebuilding/content/ohchr-thematic-papers (en anglais uniquement).

6. Action humanitaire

59. Le Haut-Commissariat a participé aux travaux du Comité permanent interorganisations, du Groupe mondial de la protection et du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. Il a pris part aux groupes chargés du suivi des résultats du Comité permanent interorganisations afin de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les domaines de l'humanitaire et du développement, de la protection et du financement de l'aide humanitaire. Il a contribué à l'élaboration des orientations du Comité permanent interorganisations relatives à la COVID-19, notamment en ce qui concerne les questions liées aux personnes privées de liberté, aux personnes en situation de handicap, aux considérations de genre, aux mesures sociales et de santé publique dans les milieux modestes et à la santé mentale.

60. Le Haut-Commissariat a contribué à la prise en compte des droits humains dans l'action humanitaire, notamment dans le cadre de la COVID-19, dans la région du Pacifique et dans les pays suivants : Afghanistan, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, État de Palestine, Éthiopie, Guatemala, Haïti, Honduras, Libye, Malawi, Mali, Mozambique, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen. Il a également fourni des conseils techniques aux responsables de l'action humanitaire en République arabe syrienne. Il a effectué une mission aux Bahamas après le passage de l'ouragan Dorian et renforcé les moyens d'intervention dont disposaient les institutions nationales des droits humains en Asie du Sud et du Sud-Est face aux crises humanitaires.

D. Non-discrimination

1. Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance

61. Dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les discours haineux, le Haut-Commissariat a élaboré, avec l'initiative Global Pulse, un programme visant à doter les présences des Nations Unies sur le terrain d'experts chargés de surveiller ces discours en ligne. Il a suivi de près les cas de discrimination raciale et de stigmatisation dans le contexte de la COVID-19, et a poursuivi l'exécution de son projet de lutte contre les discours haineux dans les médias en Ukraine en évaluant et en renforçant les capacités des étudiants, des journalistes et des défenseurs des droits humains.

62. Dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le Haut-Commissariat a organisé quatre webinaires de renforcement des capacités à l'intention de 64 personnalités féminines d'ascendance africaine de 13 pays européens.

63. Le Haut-Commissariat a aidé la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et 47 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à publier une déclaration en lien avec le meurtre de George Floyd, dans laquelle ils appelaient à une action et à une solidarité mondiales contre l'injustice raciale historique et contemporaine¹⁴.

¹⁴ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25927&LangID=E.

2. Migrants

64. Le Haut-Commissariat a contribué aux efforts que déploie le Réseau des Nations Unies sur les migrations pour aider les États Membres à appliquer le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

65. Le Haut-Commissariat a présenté sa note d'orientation sur l'élaboration de récits sur les migrants et la migration fondés sur les droits humains lors du douzième Forum mondial sur la migration et le développement, à Quito¹⁵.

66. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer ses activités de promotion et de protection des droits des migrants dans le monde entier. Il a facilité la création de mécanismes de coordination sur la migration et la prise en compte des droits humains dans les plans d'action nationaux, comme ceux de la Guinée-Bissau et du Niger.

67. Dans le contexte de la COVID-19, le Haut-Commissariat a collaboré avec l'État plurinational de Bolivie, le Paraguay, le Pérou et la République bolivarienne du Venezuela pour aider les migrants qui cherchaient à retourner volontairement dans leur pays d'origine. Il a fait campagne auprès des États Membres, notamment de la Guinée-Bissau, du Honduras, du Mexique et du Panama, ainsi que des États d'Asie du Sud-Est, pour que les migrants détenus soient libérés et qu'ils aient accès aux soins de santé.

3. Discrimination fondée sur l'appartenance à une population autochtone ou à un groupe minoritaire

68. Le Haut-Commissariat a donné des conseils techniques sur la prise en compte des droits des peuples autochtones dans la législation et les politiques aux gouvernements et aux parlements, notamment à ceux du Costa Rica, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda. Il a encouragé l'inclusion des peuples autochtones dans les initiatives de santé publique et l'action humanitaire en lien avec la COVID-19 au Cambodge, au Guatemala et au Panama, et contribué à l'élaboration par le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones d'une note d'orientation sur les peuples autochtones et la COVID-19¹⁶.

69. Le Haut-Commissariat a aidé à la création d'un groupe directeur sur les peuples autochtones en Afrique afin de faciliter la collaboration entre le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les équipes de pays des Nations Unies.

70. Le Haut-Commissariat a continué d'appuyer les travaux du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, en particulier dans le cadre de son nouveau mandat en matière de collaboration avec les pays.

71. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, le Haut-Commissariat a permis à trois représentants autochtones des Îles Cook et de Tuvalu de participer à la quatre-vingt-quatrième session extraordinaire du Comité des droits de l'enfant, tenue au Samoa.

4. Égalité des genres et droits des femmes

72. Le Haut-Commissariat a continué d'appuyer l'action des défenseuses des droits de la personne, notamment dans le contexte de la COVID-19. Il a été sélectionné

¹⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/SevenKeyElements.pdf.

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2020/04/Indigenous-peoples-and-COVID_IASG_23.04.2020-EN.pdf.

parmi les chefs de file mondiaux de la Coalition d'actions du Forum Génération Égalité concernant les mouvements et le leadership féministes.

73. Le Haut-Commissariat a apporté un appui aux États Membres et à d'autres parties prenantes afin de les aider à lutter contre les conséquences de la COVID-19 sur les femmes et les filles, notamment en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, en Éthiopie, au Guatemala, en Iraq, en Jamaïque, au Kenya, au Mexique, en Ouganda et en République démocratique du Congo, ainsi qu'au niveau régional (en Afrique de l'Est, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest). Le Haut-Commissariat et l'Union africaine ont publié une fiche d'information intitulée « 7 possible actions: women's rights and COVID-19 » (7 solutions possibles : les droits des femmes et la COVID-19)¹⁷.

74. Le Haut-Commissariat a continué de s'attaquer aux stéréotypes sexistes au sein de l'appareil judiciaire. En Afrique du Sud, le Haut-Commissariat et l'Institut sud-africain de formation judiciaire ont organisé à l'intention de juges du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie un séminaire axé sur les stéréotypes sexistes et sur la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs. En Uruguay, le Haut-Commissariat s'est associé au Centre d'études judiciaires pour publier deux guides sur les stéréotypes sexistes au sein de l'appareil judiciaire, auxquels la Cour suprême a fait référence dans une résolution interne.

75. En juin 2020, le Haut-Commissariat a publié une série d'informations actualisées sur la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs¹⁸.

76. Le Haut-Commissariat a lancé l'édition 2020 de la campagne #IStandWithHer, qui met l'accent sur les stéréotypes sexistes néfastes. En outre, il a mis en œuvre le Programme de certification en matière de genre dans deux bureaux de pays afin de renforcer les capacités du personnel en matière d'égalité des genres et de promotion de la diversité.

5. Personnes handicapées

77. En mars, le Haut-Commissariat a organisé le débat annuel du Conseil des droits de l'homme sur les droits des personnes handicapées et l'a axé sur le thème de la sensibilisation, énoncé dans l'article 8 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

78. Le Haut-Commissariat a continué de faire campagne en faveur de la protection des droits des personnes handicapées et de donner des conseils sur cette question aux gouvernements, aux parlements et aux organisations de la société civile, notamment au Monténégro et en République démocratique du Congo. Grâce à cette campagne, Sainte-Lucie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

79. Dans le contexte de la COVID-19, le Haut-Commissariat a donné des recommandations sur la protection des personnes handicapées, favorisant ainsi l'accès de celles-ci aux soins de santé et aux informations pertinentes dans des formats appropriés, notamment au Guatemala, en Guinée-Bissau, au Mali, en République de Moldova et en République-Unie de Tanzanie.

6. Orientation sexuelle et identité de genre

80. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses activités de sensibilisation aux problèmes que rencontrent les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI)

¹⁷ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Events/COVID-19_and_Women_Rights_7_Possible_Actions.pdf.

¹⁸ Disponible à l'adresse www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/Information-Series-Sexual-Reproductive-Health-Rights.aspx.

pour ce qui est de faire respecter leurs droits humains. Il a dirigé la campagne « Libres et égaux » des Nations Unies et a été le fer de lance de l'adoption de normes mondiales en matière d'égalité et d'inclusion des personnes LGBTI dans le monde du travail.

81. Le Haut-Commissariat a continué de collaborer avec les gouvernements et d'autres acteurs pour prévenir et combattre la discrimination, les discours haineux et les attaques visant les personnes LGBTI, y compris dans le contexte de la COVID-19, en Colombie, au Panama et au Pérou.

7. Enfants et jeunes

82. À la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a organisé la table ronde annuelle de haut niveau sur l'intégration des droits humains et a, à cet égard, mis l'accent sur les droits de l'enfant dans le système des Nations Unies.

83. Le Haut-Commissariat a collaboré avec d'autres organismes à l'élaboration d'une note technique sur la COVID-19 et les enfants privés de liberté¹⁹, ainsi que d'un programme d'action sur la protection des droits de l'enfant pendant et après cette pandémie²⁰. Il s'est associé à l'Organisation internationale du Travail et à l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes pour mener une enquête mondiale sur les conséquences de la COVID-19 sur les droits humains des jeunes, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'éducation.

84. Le Haut-Commissariat a contribué au renforcement des systèmes de protection de l'enfance en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Sénégal.

8. Personnes âgées

85. Le Haut-Commissariat a renforcé les activités qu'il mène sur le terrain pour suivre la situation des personnes âgées dans le contexte de la COVID-19, notamment en Belgique, en République de Moldova et en Ukraine. En Serbie, il a collaboré avec le Médiateur de la République et le Ministre du travail, de l'emploi, des anciens combattants et des questions sociales pour promouvoir la protection des personnes âgées et des autres groupes à risque.

9. Personnes atteintes d'albinisme

86. Le Haut-Commissariat a contribué à l'élaboration d'un projet de loi sur la protection des personnes atteintes d'albinisme en République démocratique du Congo et plaide depuis lors pour son adoption. Au Malawi, il a, en collaboration avec l'institution nationale de défense des droits humains et d'autres entités des Nations Unies, continué de suivre la situation des personnes atteintes d'albinisme et d'encourager la prise en compte durable de leurs besoins, notamment dans le contexte de la COVID-19.

¹⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Issues/Detention/ChildrenDeprivedofLibertyandCOVID.pdf.

²⁰ Disponible à l'adresse suivante : violenceagainstchildren.un.org/sites/violenceagainstchildren.un.org/files/2020/agenda_for_action/agenda_iawg_on_vac_27_april_read_y_for_launch.pdf.

E. Responsabilité

1. Justice transitionnelle

87. Le 13 février 2020, la Haute-Commissaire a présenté au Conseil de sécurité, lors de son premier débat public, un exposé sur la justice transitionnelle, notamment sur le lien entre celle-ci et la pérennisation de la paix.

88. Le Haut-Commissariat apporte, dans divers contextes, un appui à la conception et à la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle inclusifs, adaptés à la situation et centrés sur les victimes, notamment dans des pays et endroits tels que l'Afghanistan, les Balkans occidentaux, la Colombie, El Salvador, la Gambie, le Guatemala, l'Iraq, le Kosovo, le Liban, le Libéria, le Mali, le Mexique, le Népal, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud, Sri Lanka, et la Tunisie.

89. En Gambie, le Haut-Commissariat a facilité le travail de la Commission vérité, réconciliation et réparations, qui a organisé 12 audiences publiques et reçu plus de 1 000 déclarations. Il a aidé la Commission nationale de recherche des personnes disparues pendant le conflit armé en El Salvador, et au Mexique, il a apporté un appui à la création d'un mécanisme extraordinaire d'identification médico-légale. À Sri Lanka, il a soutenu le Bureau des personnes disparues. Il a fourni un appui technique pour la création d'une commission de justice transitionnelle et d'une nouvelle commission nationale des droits humains au Soudan, et a mené des activités de renforcement des capacités des juges des chambres pénales spécialisées et plaidé pour la diffusion du rapport de l'Instance Vérité et dignité en Tunisie.

2. Peine de mort

90. Le Haut-Commissariat a continué de recommander aux États d'instaurer ou de maintenir des moratoires sur l'application de la peine de mort, conformément à la résolution [73/175](#) de l'Assemblée générale, et de protéger les droits des personnes condamnées à mort, notamment dans les pays suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, États-Unis d'Amérique, Gambie, Inde, Iran (République islamique d'), Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka et Yémen. Au Tchad, la campagne qu'il a menée en ce sens a favorisé l'abolition de la peine de mort dans le cadre de la législation antiterroriste.

3. Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

91. Le Haut-Commissariat a continué d'apporter aux États Membres un appui technique afin de les aider à harmoniser leurs lois, politiques et pratiques antiterroristes avec le droit international des droits de l'homme, en tenant compte du pilier IV de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale.

92. En mai 2020, la Haute-Commissaire a pris la parole lors de la réunion générale du Bureau de lutte contre le terrorisme et s'est notamment dite préoccupée par le fait que les interventions musclées des États Membres contre la crise de la COVID-19, en particulier les mesures alimentant les ressentiments, pourraient contribuer à renforcer les organisations terroristes²¹.

93. Le Haut-Commissariat a participé à la mise au point d'un cadre global pour la protection, le rapatriement, la poursuite, la réhabilitation et la réintégration des

²¹ Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25915&LangID=E.

ressortissants de pays tiers présents dans des camps situés dans le nord-est de la République arabe syrienne et en Iraq.

94. Le Haut-Commissariat a pris part à des conférences sur la lutte contre le terrorisme organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment à la Conférence régionale conjointe de haut niveau sur le thème « Combattants terroristes étrangers : régler les problèmes actuels », convoquée par l'OSCE, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Suisse en février 2020.

95. En janvier 2020, le Haut-Commissariat et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ont publié un rapport sur les procès engagés en vertu des lois antiterroristes et leurs incidences sur la justice, l'application du principe de responsabilité et la cohésion sociale dans l'après-État islamique d'Iraq et du Levant²². Dans le contexte du cadre réglementaire relatif aux droits humains établis pour la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, le Haut-Commissariat a facilité la création de réseaux de protection informels en vue d'améliorer les relations entre la population et les forces de défense et de sécurité nationales.

4. Administration de la justice et application de la loi

96. Le 13 mai 2020, la Haute-Commissaire, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les directrices exécutives du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont publié une déclaration de politique générale commune sur les conséquences de la COVID-19 dans les prisons et autres lieux fermés²³. Le Haut-Commissariat a collaboré avec l'OMS pour élaborer des directives provisoires sur la COVID-19 et la détention, publiées par le Comité permanent interorganisations²⁴.

97. Le Haut-Commissariat a observé de près les effets de l'application de mesures d'urgence contre la COVID-19. Il a apporté un soutien, notamment sous forme de conseils et dans le cadre de sessions de formation et de réunions d'information virtuelles, aux États Membres et aux institutions chargées de l'application de la loi, en particulier en Afrique du Sud, en Angola, en Bolivie (État plurinational de), aux Fidji, au Honduras, au Kenya, aux Maldives, en Ouganda, en Uruguay, au Timor-Leste et en Zambie. En Angola, des directives en matière de droits humains sont diffusées auprès de 5 000 agents de la force publique et autres agents de sécurité.

98. Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le Haut-Commissariat a collaboré activement, et souvent avec succès, avec plus de 30 États Membres pour obtenir la libération de certaines catégories de prisonniers. Ses activités de plaidoyer ont également conduit à l'adoption d'une loi fédérale d'amnistie visant à réduire la surpopulation carcérale au Mexique.

99. Par une assistance technique, le Haut-Commissariat a soutenu les institutions nationales chargées de l'application de la loi et de la justice pénale dans le monde entier, dans le respect du principe de responsabilité et des droits humains. Au Kenya, il a aidé à la création d'une équipe spéciale composée du Bureau du Procureur général, de l'Autorité indépendante de contrôle des activités de police et de la Police nationale, et chargée de coordonner les efforts visant à enquêter sur les violations graves des droits humains et à en poursuivre les responsables.

²² Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Countries/IQ/UNAMI_Report_HRAAdministrationJustice_Iraq_28January2020.pdf.

²³ Voir www.who.int/news-room/detail/13-05-2020-unodc-who-un aids-and-ohchr-joint-statement-on-covid-19-in-prisons-and-other-closed-settings.

²⁴ Disponible à l'adresse suivante : interagencystandingcommittee.org/other/iasec-interim-guidance-covid-19-focus-persons-deprived-their-liberty-developed-ohchr-and-who.

5. Droits humains et politique en matière de drogues

100. À la soixante-troisième session de la Commission des stupéfiants de l'ONU, le Haut-Commissariat a fait campagne auprès des États Membres et d'autres parties prenantes pour promouvoir l'élaboration et l'application de politiques relatives aux drogues conformément aux directives internationales sur les droits de l'homme et la politique en matière de drogues.

101. Le Haut-Commissariat et 12 autres organismes des Nations Unies ont publié une déclaration commune sur les centres de détention obligatoire et de réadaptation des toxicomanes en Asie et dans le Pacifique dans le contexte de la COVID-19, dans laquelle ils ont exhorté les États à fermer définitivement ces centres, à mettre en place des services d'assistance médicale et sociale librement consentie pour freiner la propagation de la COVID-19 et à faciliter la réintégration des personnes se trouvant dans les centres dans leurs familles et leurs communautés²⁵.

F. Participation

1. Renforcement et protection de l'espace civique et de la participation des citoyens

102. Le Haut-Commissariat a continué de promouvoir le renforcement et l'élargissement de l'espace civique et de la participation effective. Il a notamment facilité la participation des organisations de la société civile à la rédaction et à la révision de la constitution, comme ce fut le cas en Gambie, en Guinée et au Samoa, et la création et le renforcement des plateformes de la société civile dans des pays et des endroits tels que le Chili, l'État de Palestine, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Pérou et la République de Moldavie, ainsi que le Kosovo.

103. Le Haut-Commissariat a aidé les États Membres à garantir la participation des citoyens à l'élaboration et à l'application de mesures de lutte contre la COVID-19, notamment dans l'État de Palestine, au Monténégro, en République de Moldova et en Serbie. Il a donné aux équipes de pays des Nations Unies en Afrique du Sud, au Botswana, à Eswatini, au Honduras, au Malawi, et au Zimbabwe des conseils sur la législation relative à la COVID-19 afin d'éviter des restrictions injustifiées de la liberté d'expression et d'autres droits. Dans l'État plurinational de Bolivie, ses conseils ont favorisé la suppression des dispositions du décret d'urgence de ce pays qui entravaient la liberté d'expression.

104. Le Haut-Commissariat a continué de lutter contre les actes d'intimidation et de représailles exercés contre celles et ceux qui coopèrent avec l'ONU dans le domaine des droits humains, notamment par l'intermédiaire de la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme²⁶. Des efforts sont déployés pour renforcer les capacités de prévention et de lutte contre les actes d'intimidation et de représailles dans le cadre du Conseil de sécurité et de ses mécanismes.

105. Le Haut-Commissariat a plaidé pour la promotion et la protection des droits humains dans le contexte des manifestations, notamment à Hong Kong (Chine), au Liban et en République bolivarienne du Venezuela.

106. Le Haut-Commissariat a continué de promouvoir la protection des défenseurs des droits humains dans le monde entier. Au Burkina Faso, il a, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et sous la direction de l'institution nationale de défense des droits humains, facilité la création d'un

²⁵ Voir unaidsapnew.files.wordpress.com/2020/05/unjointstatement1june2020.pdf.

²⁶ Haute fonctionnaire désignée pour diriger l'action menée par les organismes des Nations Unies, la Sous-Secrétaire générale a continué de collaborer avec les États, notamment en recueillant des informations sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les actes de représailles.

réseau de protection des défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui travaillent dans le Sahel et dans d'autres régions touchées par un conflit armé. En Colombie, il a encouragé l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et créé des canaux de communication entre les défenseurs des droits humains et les institutions publiques. Au Guatemala, il a contribué à l'élaboration d'une politique publique sur les défenseurs des droits humains.

107. En janvier 2020, le Haut-Commissariat a tenu des consultations mondiales en ligne avec des organisations de la société civile du monde entier afin de contribuer davantage aux efforts que mène l'ONU pour élaborer une stratégie à l'échelle du système en matière d'espace civique.

108. Le Haut-Commissariat a continué d'aider les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales concernées à plaider pour l'élargissement de l'espace civique et la protection des libertés fondamentales des défenseurs des droits humains et des acteurs de la société civile.

2. Élections

109. Le Haut-Commissariat a surveillé la situation des droits humains dans des contextes électoraux et mené des activités de plaidoyer connexes en faveur de la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles, notamment en Bolivie (État plurinational de), au Cameroun, en Éthiopie, en Guinée, au Guyana, au Malawi et au Mali. Il a également aidé les institutions nationales de défense des droits humains et la société civile à surveiller la situation de ces droits dans le contexte des élections en Bolivie (État plurinational de), au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et au Mali.

3. Appui aux institutions nationales et aux mécanismes régionaux de défense des droits humains

110. Le Haut-Commissariat a continué d'aider les États Membres à créer des institutions nationales de défense des droits humains ou à renforcer celles existantes dans le respect des Principes de Paris. Ainsi, il a fourni des conseils juridiques aux États sur la question et a renforcé les capacités de ces institutions, notamment au Bangladesh, au Burkina Faso, au Cameroun, au Congo, en Guinée, en Haïti, au Liban, au Libéria, à Madagascar, en Mongolie, en Serbie et Tunisie.

111. Conformément à la résolution 34/17 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a maintenu son programme d'accueil de boursiers permettant au personnel des mécanismes régionaux de défense des droits humains de renforcer leurs capacités et leur coopération. Au moment de l'établissement du présent rapport, trois boursiers venant de l'Organisation de la coopération islamique, de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme en bénéficiaient.

4. Éducation en matière de droits humains

112. Dans le cadre de la quatrième phase (2020-2024) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a poursuivi l'élaboration et la diffusion de directives sur les bonnes pratiques. À Madagascar, il a coopéré avec l'Université d'Antananarivo pour créer un master en droits humains. En partenariat avec Equitas centre international d'éducation aux droits humains, il a fait paraître les versions en français du Manuel de méthodologie pour la formation aux droits de l'homme et de la publication intitulée « Évaluer l'impact de la formation aux droits humains – Guide sur l'élaboration d'indicateurs ».

5. Espace numérique

113. Le Haut-Commissariat a encouragé les États Membres, les villes et les entreprises de technologie à adopter des approches fondées sur les droits en matière de mise au point et de déploiement d'outils et de méthodes de surveillance numérique afin de lutter contre la COVID-19. En février 2020, il a organisé avec le Comité national des droits de l'homme du Qatar, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme le Parlement européen et la Fédération internationale des journalistes une conférence sur l'espace civique en ligne à Doha, afin de réfléchir à des mesures plus efficaces face aux coupures d'Internet, aux menaces en ligne, à la surveillance et à d'autres restrictions.

114. En mai, le Haut-Commissariat a, conformément à la résolution [42/15](#) du Conseil des droits de l'homme, tenu un séminaire d'experts pour examiner les incidences que l'intelligence artificielle peut, en l'absence de garanties appropriées, avoir sur l'exercice du droit à la vie privée.

115. Le Haut-Commissariat a codirigé un débat multipartites sur les droits humains et la capacité d'action humaine, comme suite au rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique intitulé « L'ère de l'interdépendance numérique ». Les conclusions de ce rapport ont servi de base à l'élaboration du Plan d'action de coopération numérique, dans lequel il est notamment demandé au Haut-Commissariat de formuler des orientations à l'échelle du système sur la diligence voulue et les études d'impact en matière de droits humains.

116. Le Haut-Commissariat a codirigé les travaux relatifs à la protection des données et à la vie privée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie d'exploitation des données.

117. Le Haut-Commissariat a mené des consultations bilatérales avec 15 entreprises de technologie afin d'évaluer les politiques, les pratiques et les difficultés concernant l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans le secteur des technologies.

Chapitre III

Gestion et administration

118. Sous la direction de la Haute-Commissaire adjointe, le Haut-Commissariat a créé une équipe de coordination des programmes liés à la COVID-19, qui est chargée d'élaborer la stratégie du HCDH, qui s'applique à la fois aux interventions sur le terrain, aux travaux thématiques et aux activités des mécanismes et garantit l'efficacité de la collaboration et de la sensibilisation dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le Haut-Commissariat a également codirigé, avec le Cabinet du Secrétaire général, la rédaction de la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 et les droits humains, et a participé à plusieurs autres notes de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19.

119. Avec le passage à la surveillance et aux enquêtes à distance en matière de droits humains, le Haut-Commissariat et ses interlocuteurs ont vu les cyberattaques augmenter. Ainsi, le Haut-Commissariat a organisé une série d'ateliers de formation à la cybersécurité à l'intention du personnel chargé des droits humains dans l'ensemble de ses présences.

120. Afin de bâtir un monde meilleur après la COVID-19, le Haut-Commissariat a réaffirmé son attachement aux pratiques propices à la durabilité environnementale et élabore actuellement un plan d'action destiné à accroître l'efficacité des organisations en matière de pratiques environnementales durables.

121. Faisant fond sur son travail de gestion des connaissances, le Haut-Commissariat a créé de nouvelles communautés de pratique et de nouveaux espaces de discussion en ligne, et a organisé des activités de sensibilisation, notamment des webinaires, aux niveaux mondial, régional et national, afin de mobiliser des partenaires.

122. Le Haut-Commissariat a lancé une procédure interne pour élaborer un plan de gestion des risques et donner ainsi suite à l'évaluation conduite par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et à l'évaluation indépendante de la gestion axée sur les résultats, qui avait été menée à sa demande.

Chapitre IV

Conclusions

123. Le Haut-Commissariat, et l'ensemble du système des Nations Unies, ont dû affronter des difficultés croissantes et inattendues. La pandémie de COVID-19 a touché le monde entier et s'est rapidement propagée partout, les pays ayant du mal à faire face à ses conséquences – que ce soit pour des raisons politiques ou du fait du manque de moyens médicaux, sociaux et économiques. La crise de santé publique s'est vite transformée en une crise économique et sociale, ainsi qu'en une crise en matière de protection et de droits humains²⁷. Par conséquent, tout effort de relèvement efficace, sur le plan des politiques, du droit et des interventions, doit nécessairement tenir compte des inégalités et des lacunes en matière de protection qui ont rendu les sociétés si vulnérables et qui favorisent les violations des droits humains.

124. Dans les pays les plus pauvres du monde, en particulier, le nombre élevé de décès et de personnes ayant eu des problèmes de santé, la perte massive d'emplois, surtout dans l'économie informelle, la perturbation de l'éducation, la hausse des prix des denrées alimentaires et l'aggravation de la pauvreté risquent de plonger des dizaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté pendant des années. Une décennie, voire plus, de progrès en matière de développement pourrait être perdue. La conduite d'interventions conjointes et le renforcement du multilatéralisme, qui doit placer les droits humains au centre des interventions et des efforts de relèvement, seront essentielles pour inverser la tendance et bâtir un monde meilleur. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général est une occasion unique pour le système des Nations Unies, les États Membres et des partenaires clés tels que la société civile de promouvoir la protection de ces droits au niveau mondial, et offre un cadre sur lequel fonder une telle démarche concertée²⁸. La note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 et les droits humains illustre bien le poids et l'importance des partenariats entre les entités des Nations Unies en matière de droits humains et de la prise en main collective des interventions concernant la question que symbolise l'appel, tout en faisant fond sur la diversité des compétences et des expériences de ces entités.

125. Le Haut-Commissariat a constaté les effets disproportionnés qu'a la pandémie sur certains groupes. Des données ventilées indiquent que les membres de minorités raciales et ethniques et les peuples autochtones sont plus susceptibles de mourir de la COVID-19 et sont également les plus touchés par ses conséquences socioéconomiques²⁹. La COVID-19 a également exacerbé l'exclusion et la discrimination dont sont victimes les femmes et les filles, qui se manifestent notamment par : leur manque d'accès aux services de protection sociale, qui découle du fait qu'elles occupent majoritairement des emplois informels, peu qualifiés et mal rémunérés ; le fardeau que représentent les soins qu'elles dispensent aux enfants et aux personnes âgées ; leur exclusion continue de la prise des décisions. Les personnes âgées sont celles qui meurent le plus de la COVID-19 et qui en subissent les conséquences médicales les plus graves, tandis que les personnes handicapées sont privées de services vitaux.

²⁷ Voir www.un.org/sites/un2.un.org/files/un_policy_brief_on_human_rights_and_covid_23_april_2020.pdf, p. 2.

²⁸ Voir www.un.org/sg/sites/www.un.org.sg/files/atoms/files/The_Highest_Aspiration_A_Call_To_Action_For_Human_Right_English.pdf.

²⁹ Voir www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=26015&LangID=F.

126. Au moment où la crise de la COVID-19 s'aggrave et met à rude épreuve les sociétés, les économies et les institutions de toutes les régions du monde, le travail que mènent les composantes Droits humains pour aider les opérations de paix à remplir leur mandat et à s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité revêt encore plus d'importance.

127. Durant cette période, le Haut-Commissariat a réagi en encourageant la prise en compte des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les interventions des États, des partenaires des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé. Il s'agit notamment d'atténuer les conséquences de la COVID-19 sur les droits économiques et sociaux, y compris les problèmes liés à la charge de la dette publique. En ce qui concerne les ressources, le Haut-Commissariat continue d'utiliser au mieux ses ressources limitées, d'où qu'elles viennent, et la pandémie a montré qu'il était compétent à cet égard. On a constaté des effets de synergie remarquables entre les problèmes relatifs aux droits humains exposés par la COVID-19 et les axes d'intervention actuels du Haut-Commissariat.

128. Pour promouvoir des mesures de lutte contre la pandémie efficaces et fondées sur des normes, le Haut-Commissariat a publié des notes d'orientation détaillées sur les mesures d'urgence, la préservation de l'espace civique, la détention, les peuples autochtones, les migrants, les minorités, les femmes, la discrimination raciale, les personnes LGBTI, les personnes âgées et les personnes handicapées³⁰. Ces notes d'orientation sont utilisées comme documents de référence par les États, les partenaires des Nations Unies, les institutions nationales de défense des droits humains et les acteurs de la société civile.

129. Le Haut-Commissariat a également engagé des activités de sensibilisation axées directement sur certains problèmes flagrants relatifs aux droits humains dans le contexte de la pandémie. Il s'agit notamment des conséquences des conditions qui règnent dans les lieux de détention, des mesures d'urgence, de la répression des médias, du confinement total et de la discrimination raciale. À plusieurs reprises, la Haute-Commissaire a plaidé en faveur de l'assouplissement ou de la suspension des sanctions sectorielles afin de faire en sorte que l'aide et les soins médicaux soient accessibles à tous. Elle a également réaffirmé qu'elle souscrivait sans réserve à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial en vue de promouvoir des interventions efficaces contre la pandémie.

130. Au cours de la période considérée, le travail de suivi et de communication de l'information des présences du Haut-Commissariat sur le terrain, y compris les composantes Droits humains des opérations de paix, a également consisté à évaluer l'efficacité et l'application des mesures de confinement total liées à la COVID-19, à déterminer les conséquences de la pandémie sur les groupes vulnérables, en particulier les déplacés, les réfugiés et les femmes, et à analyser ses incidences sur certains droits économiques, sociaux et culturels. Les activités visant à suivre de près l'augmentation des cas de stigmatisation et de discrimination et la montée des discours haineux en relation avec la pandémie, ainsi que les violations commises dans le contexte des conflits, sont également essentielles aux efforts déployés pour mettre en évidence, combattre et prévenir de nouvelles violations des droits humains.

131. En collaboration avec le système des Nations Unies, le Haut-Commissariat a défini un cadre de 10 indicateurs des droits humains – en s'appuyant sur les cadres de données relatifs aux objectifs de développement durable et sur le Plan

³⁰ Toutes les notes d'orientation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/COVID-19.aspx>.

de réponse humanitaire global COVID-19 – afin de faciliter le recensement des groupes particulièrement touchés et vulnérables et de contribuer à l'application de politiques efficaces pour éviter ces préjudices. Ces indicateurs clefs figurent dans l'appendice au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19³¹.

132. En outre, le Haut-Commissariat, le Bureau de la coordination des activités de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et le PNUD ont établi conjointement une liste de vérification de l'approche fondée sur les droits humains. Conformément à la note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 et les droits humains, la liste de vérification a pour objectif de donner des orientations initiales destinées à aider l'ONU à déterminer si les études d'impact socioéconomique, les interventions et les plans de relèvement reposent sur une approche fondée sur les droits humains et garantissent que personne ne sera laissé de côté³².

133. Le Haut-Commissariat a également réuni et diffusé des exemples de bonnes pratiques en matière d'atténuation des problèmes liés aux droits humains mises à l'épreuve par les États dans le cadre de la lutte contre la crise de la COVID-19, et a encouragé d'autres pays à prendre des mesures similaires.

134. Les conséquences de la COVID-19 ont été exacerbées par des décennies de sous-investissement dans les services publics, par la réduction des programmes de protection sociale et par les profondes inégalités qui caractérisent les sociétés. La crise de la COVID-19 a montré la pertinence et l'importance de la vision définie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, laquelle est fondée sur des priorités en matière de droits humains.

135. Si davantage de progrès avaient été faits dans la réalisation des objectifs de développement durable – par exemple en garantissant l'accès universel aux soins de santé et à la protection sociale – les pays et les sociétés auraient alors été beaucoup plus résilients face aux conséquences de cette crise, et de nombreux décès auraient pu être évités, notamment chez les personnes de couleur et d'autres groupes qui ont souffert de manière disproportionnée. Il s'agit là d'un enseignement que le monde doit tirer, au moment où les gouvernements et l'ONU passent à la phase de relèvement.

Les pays ne doivent pas adopter une perspective à court terme, mais doivent plutôt veiller à ce que les interventions contre la COVID-19 et les mesures de relèvement contribuent à la réalisation des objectifs à plus long terme du Programme 2030 afin qu'ils puissent bâtir un monde meilleur et avancer de manière cohérente dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en donnant la priorité aux objectifs de réduction des inégalités et d'augmentation des dépenses publiques en matière de santé et de protection sociale pour tous, tout en tenant compte de l'accent mis, dans l'objectif 16, sur la gouvernance, la transparence et la participation, l'objectif étant de promouvoir des interventions plus efficaces, plus inclusives et davantage fondées sur les droits humains.

³¹ Voir <https://unsdg.un.org/sites/default/files/2020-04/UN-framework-for-the-immediate-socio-economic-response-to-COVID-19.pdf>, annexe 1.

³² Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Events/COVID-19/Checklist_HR-Based_Approach_Socio-Economic_Country_Responses_COVID-19.pdf.